

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

1 ERE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023

REUNION DES 26 ET 27 JANVIER 2023

**RAPPORT DE MONSIEUR**  
**LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**MUDIFICAZIONI DI A CUNVINZIONI TRÀ A  
CULLITTIVITÀ DI CORSICA È U CUMITATU DI L'OPARI  
SUCIALI DI A CULLITTIVITÀ DI CORSICA (COSCDC)**

**MODIFICATION DE LA CONVENTION ENTRE LA  
COLLECTIVITÉ DE CORSE ET LE COMITÉ DES ŒUVRES  
SOCIALES DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE (COSCDC)**

## **RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

Par délibération n° 22/193 CP de la Commission Permanente du 14 décembre 2022, la Commission Permanente a approuvé le renouvellement la convention d'objectifs et de moyens entre le Comité des Œuvres Sociales de la Collectivité de Corse et la Collectivité de Corse relative aux modalités de fonctionnement dudit Comité, pour une durée de trois ans

Le Comité des Œuvres Sociales de la Collectivité de Corse (COSCdC) a pour objet d'agir dans les domaines de l'action sociale et culturelle, de développer les contacts au sein du personnel de la Collectivité de Corse, et d'apporter son concours moral et financier aux agents.

Le COSCdC grâce ses actions connaît un croissant succès auprès des agents. Ainsi, ce renouvellement lui permettra de poursuivre et développer celles-ci en faveur des personnels de la Collectivité de Corse.

Une erreur matérielle s'étant glissée dans la convention précédemment votée, il vous est proposé ce jour la convention corrigée.

Compte tenu de ces éléments, je vous propose de m'autoriser à signer cette convention modifiée.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.